

53

dodis.ch/30796

*L'Ambassadeur de Suisse à Rome, Ph. Zutter,
au Chef du Département politique, F. T. Wahlen¹*

Rome, 28 novembre 1964, 19 h 55²

Convoqué au MAE aujourd'hui samedi à 18 h je suis informé par Ministre Plaja en l'absence de Storchi³ de la situation concernant l'accord d'émigration italo-suisse⁴ à la suite de la séance de la commission parlementaire tenue hier à Genève⁵. Plaja me dit ce qui suit sur mandat exprès de Saragat: les autorités responsables italiennes sont extrêmement alarmées par perspective d'un nouveau retard. Elles demandent instamment que tous efforts soient faits en vue d'observer la procédure prévue. Un nouvel ajournement pour une raison qui ne concerne pas directement la substance même de l'accord provoquerait une réaction extrêmement vive non seulement de l'opposition mais vraisemblablement de l'opinion publique tout entière⁶. Les négociateurs italiens avaient réussi lors des derniers pourparlers d'obtenir de la presse une attitude raisonnable. Le gouvernement ne pourrait pas cette fois éviter violente réaction. Il prie donc instamment le Conseil fédéral de faire tout son possible pour que la commission parlementaire soit saisie en temps utile des informations complémentaires qu'elle requiert afin que l'accord puisse être traité à la session de décembre des chambres fédérales.

Je déduis des commentaires de Plaja que le gouvernement se sent très exposé à la suite du résultat des dernières élections qui attestent un affaiblissement de la coalition des démo-chrétiens et des socialistes. Il voudrait ardemment ne pas donner des arguments aux communistes qui sont en progression et dont l'agitation et les attaques incessantes minent ses assises. D'autre part Plaja me dit que si les autorités suisses veulent prendre des dispositions pour limiter le nombre des travailleurs italiens en Suisse le gouvernement n'aurait rien à objecter du moment qu'il s'agirait de mesures d'économie interne⁷.

1. *Télégramme N° 166 (copie de réception)*: E 2804(-) 1971/2 vol. 86 (182). Reçu: 30 novembre 1964, 10 h 00.

2. *Annotation manuscrite dans la marge*: Letzte Reaktion aus Rom.

3. *Sur le rôle de F. Storchi dans le cadre des relations bilatérales, cf. le PVCF délibératif de la 35^e séance du 8 mai 1964*, E 1003(-) 1994/26 vol. 2, p. 3.

4. *Cf. doc.48, dodis.ch/30799, note 2.*

5. *Cf. le Protokoll vom 27. November 1964 in Genf, Hôtel de Ville. Erweiterte nationalrätliche Kommission für auswärtige Angelegenheiten. Entwurf zu einem Bundesbeschluss betr. die Genehmigung des Abkommens zwischen der Schweiz und Italien über die Auswanderung italienischer Arbeitskräfte nach der Schweiz, doss. comme note 1.*

6. *Sur les réactions en Italie, cf. notamment la lettre de Ph. Zutter à P. Micheli du 16 janvier 1964, dodis.ch/31244; le télégramme N° 11 de l'Ambassade de Suisse à Rome au Département politique du 21 janvier 1965, dodis.ch/30800; la lettre de E. Deslex à Ph. Zutter du 9 février 1965, dodis.ch/31249; le télégramme N° 31 de l'Ambassade de Suisse à Rome au Département politique du 23 février 1965, dodis.ch/31250.*

7. *Sur la position des autorités italiennes, cf. la notice Immigration italienne de P. Micheli du 20 janvier 1965, dodis.ch/31248; la note Ouvriers italiens en Suisse de P. Micheli du 24 février*



118

N° 53 • 28. 11. 1964

1965, dodis.ch/31251; la note Visite de M. Papini, Chargé d'Affaires d'Italie de P. Micheli du 29 mars 1965, dodis.ch/30842; le télégramme N° 27 du Département politique à l'Ambassade de Suisse à Rome du 31 mars 1965, dodis.ch/30801.